

Impôts

En Suisse, la charge des impôts dépend du lieu de domicile. Les impôts les plus importants pour les particulières et particuliers sont les impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi que la TVA.

Systeme fiscal

En Suisse, la Confédération, les cantons, les communes et les communautés religieuses reconnues comme des institutions publiques lèvent des impôts (Steuern). On fait la différence entre impôts directs et indirects. Les impôts directs, les plus importants sont ceux sur le revenu et la fortune, ils doivent être payés directement par la personne taxée. Parmi les impôts indirects, on trouve entre autres la TVA, la taxe sur le tabac ou celle sur les huiles minérales. Ces taxes sont incluses dans le prix de la marchandise. Comme les cantons et les communes sont responsables d'un nombre élevé d'impôts, il peut y avoir de grosses différences du montant de l'impôt direct selon les communes d'habitation. Les couples sont taxés en commun.

Impôt à la source

Pour les étrangers et étrangères qui viennent d'emménager, l'impôt sur le revenu est prélevé sous la forme d'un impôt à la source (Quellensteuer) directement sur leur salaire. C'est l'employeur qui se charge d'inscrire ses effectifs.

- Le montant de l'impôt dépend du revenu, de l'état civil (célibataire, marié, divorcé) et du nombre d'enfants. Toute modification doit être annoncée immédiatement.
- Diverses déductions de l'impôt à la source sont possibles, par exemple des versements sur un compte pour le 3e pilier, les intérêts liés à une dette, les coûts de maladie élevés, etc.
- Toute personne qui détient de la fortune doit la déclarer et payer séparément des impôts sur celle-ci.
- Une déclaration fiscale doit être remplie (fiscalité ordinaire) à partir d'un revenu annuel de 120'000 francs.
- Toute personne mariée à un ou une partenaire suisse ou bénéficiant d'un permis d'établissement C doit également remplir une déclaration fiscale (fiscalité ordinaire).

L'Administration cantonale des impôts (Kantonales Steueramt) donne toutes les informations nécessaires sur l'impôt à la source. Elle renseigne sur toutes les questions concernant l'imposition du revenu.

Fiscalité ordinaire

Les personnes ayant un passeport suisse ou un permis d'établissement C sont taxées normalement (fiscalité ordinaire, ordentliche Besteuerung). Les impôts ne sont pas prélevés de leur salaire. Elles doivent remplir une déclaration fiscale (Steuererklärung) et paient leurs impôts par facture. Il est aussi possible de remplir sa déclaration fiscale en ligne. Il est recommandé de faire un versement anticipé (Vorauszahlung). Vous pouvez calculer le montant attendu des impôts à l'aide d'un simulateur fiscal (Steuerrechner).

Remplir la déclaration fiscale est aussi une tâche complexe pour les Suisses. Il est conseillé de se faire aider lorsque l'on remplit une déclaration pour la première fois.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/argent-et-impots/impots